

# CHARTRE RSE

## Préambule :

FOLIOPLAST transforme une large gamme de matières thermoplastiques, depuis les plus courantes (PEbd, PEhd, PP, PVC) souple et rigide... jusqu'aux plus techniques (POM, PEI, PES, PA, PC etc...) sous forme de tubes, joncs, bandes et profilés.

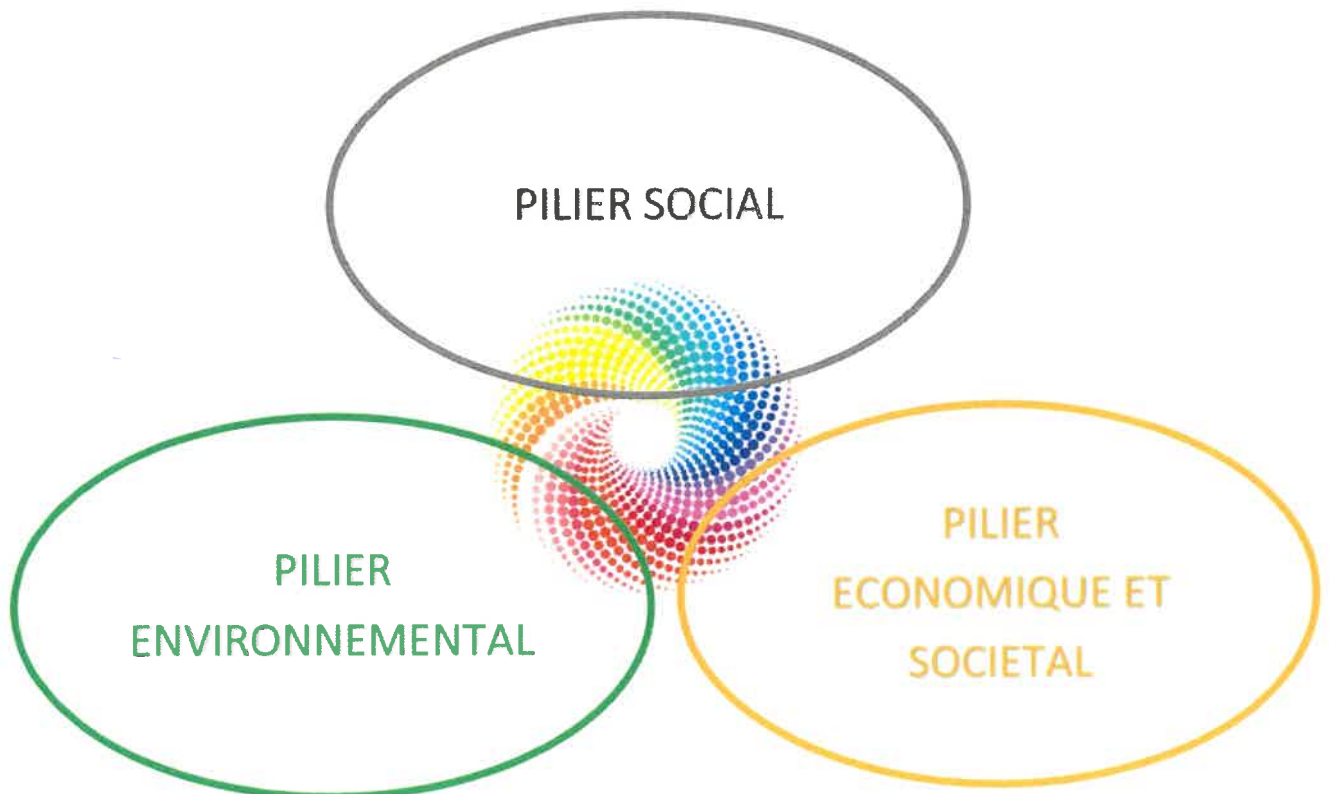
Nous conseillons et accompagnons nos clients dans la réalisation de tubes, profilés et joncs sur mesure. Notre expertise et notre réactivité sont reconnues par de nombreuses entreprises, dans des secteurs très variés. FOLIOPLAST est membre de POLYVIA, Syndicat Professionnel de la Plasturgie.

-----

Afin de répondre aux enjeux mondiaux et soucieuse de son impact sur son environnement FOLIOPLAST a pris des engagements volontaires, formulés au travers de cette charte de Responsabilité Sociale et Environnementale. Le respect de ces engagements constitue la clé du développement à long terme de FOLIOPLAST et de ses services.

La présente charte témoigne de notre volonté de promouvoir l'application des principes de RSE et de développement durable auprès de nos salariés, fournisseurs, sous-traitants et prestataires selon une démarche d'amélioration permanente.

Récemment, FOLIOPLAST a réalisé de multiples projets et pris des initiatives dont les actions reposent sur les trois piliers de la RSE :



## ENGAGEMENT SOCIAL

Conscient que l'homme est la principale ressource de l'entreprise et la plus précieuse, FOLIOPLAST met en œuvre de nombreuses actions afin de favoriser le bien-être au travail ainsi que la sécurité de l'ensemble de ces collaborateurs.

### **Politique salariale**

100% des collaborateurs sont embauchés en CDI, dès le début de leur mission. C'est un gage de stabilité et de confiance qu'accorde l'entreprise.

Depuis près de 30 ans, FOLIOPLAST a mis en place un contrat d'intéressement avec des possibilités d'abondement important, basé sur le résultat économique ainsi que sur le taux de rebut de production. C'est une façon de valoriser et d'encourager le travail de chacun des collaborateurs vers la valeur ajoutée et la performance de l'entreprise.

Afin d'offrir aux salariés un meilleur pouvoir d'achat, la société peut verser des chèques cadeaux en fin d'année. Un 13<sup>ème</sup> mois mensualisé peut également être versé. De plus, pour offrir aux salariés plus de temps pour leur vie personnelle et économiser sur leurs trajets, FOLIOPLAST a mis en place la semaine des 4 jours. La société prend également à sa charge les pauses pour les équipes dans les ateliers.

Pour protéger au mieux ses collaborateurs et en concertation avec eux, FOLIOPLAST a fait le choix d'une complémentaire santé et prévoyance couvrant l'ensemble des frais de soins pour la famille, prise en charge à hauteur de 50% par l'entreprise.

### **Dialogue social**

En cours d'année, des réunions d'amélioration continue de la production sont organisées. Ces échanges permettent de faire remonter les problématiques du terrain et de mettre en place des actions visant à gagner en efficacité, en ergonomie de poste, en réduction de notre empreinte carbone ainsi qu'en matière de sécurité du personnel.

Des déjeuners d'équipes sont organisés plusieurs fois par an et pris en charge par l'entreprise.

### **Conditions de travail**

Les espaces ainsi que les postes de travail sont réfléchis et conçus de manière à favoriser l'ergonomie, en utilisant par exemple des alimentateurs afin de limiter la manutention de charges.

Afin de protéger l'intégrité physique des collaborateurs, le personnel est formé à l'utilisation des extincteurs et à la conduite à tenir en cas d'incendie. De plus, 20% des collaborateurs sont formés aux gestes de premier secours (SST)

La société permet également à certains collaborateurs ayant des activités administratives de faire du télétravail.

Une salle détente est également mise à disposition.

### **Respect du Pacte Mondiale des Nations Unies**

Ce Pacte Mondiale des Nations Unies propose un cadre d'engagements universels et volontaires autour de 10 principes clés en termes de droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. A ce titre, FOLIOPLAST s'engage à respecter ces 10 principes dans sa sphère d'influence à savoir :

- Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;
- Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.
- Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- L'abolition effective du travail des enfants ;
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

### **Diversité égalité des chances**

Afin de développer et de promouvoir la diversité, FOLIOPLAST s'interdit d'appliquer les 25 critères de discrimination prohibés par la loi (l'apparence physique, l'âge, l'état de santé, l'appartenance ou non à une prétendue race, l'appartenance ou non à une nation, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la grossesse, le handicap, l'origine, la religion, la domiciliation bancaire, les opinions politiques, les opinions philosophiques, la situation de famille, les caractéristiques génétiques, les mœurs, le patronyme, les activités syndicales, le lieu de résidence, l'appartenance ou non à une ethnie, la perte d'autonomie, la capacité à s'exprimer dans une langue étrangère, la vulnérabilité résultant de sa situation économique).

Cet engagement s'applique dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines telles que l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion des collaborateurs.

## ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

L'environnement est désormais une priorité reconnue par tous. C'est pourquoi FOLIOPLAST bien que n'ayant pas engagé la certification ISO 14001, s'engage néanmoins dans une démarche environnementale avec 3 objectifs principaux :

- **Réduction de nos déchets, notamment de production ;**
- **Recyclage et valorisation de l'ensemble de nos déchets ;**
- **Diminution de la consommation énergétique.**

Pour ce faire, FOLIOPLAST a mis en place un plan d'action dit de « bonnes pratiques » :

- **En limitant sa production de déchets à la source :**

Viser un taux de rebut inférieur à 10% en optimisant les procédés de fabrications et/ou en les recyclant. Cet indicateur est en baisse depuis 2016.

- **En triant ses déchets :**

Des conteneurs sont en place pour le carton, les DIB, les plastiques et un tri est effectué dans les papiers de bureaux. De plus, la plupart des familles de thermoplastiques disposent de casiers dédiés, en vue de leur recyclage et de leur valorisation

- **En travaillant en partenariat avec des entreprises spécialisées dans la collecte et le recyclage :**

### Déchets de production :

Il est fait une distinction selon les types de déchets :

- 1- Déchets valorisés en internes : FOLIOPLAST s'est équipée de plusieurs broyeurs permettant de réutiliser certaines matières dans des productions appropriées ;
- 2- Déchets valorisés en externe : Environ 50% de nos déchets de production sont revalorisés par un prestataire, grâce à l'engagement de l'ensemble des collaborateurs pour réaliser un tri de qualité (exempt de pollution) ;
- 3- Déchets non valorisés en externe : l'une de nos ambitions sera l'atteinte des 100% de recyclage des rebuts de production, par la recherche de nouveaux partenaires en quête de matières techniques.

### Huiles usagées :

En raison de leur caractère extrêmement polluant vis-à-vis du sol et de l'eau, les huiles usagées sont collectées et traitées par une société spécialisée.

### Appareils électroniques :

Ils sont recyclés et déposés en déchetterie ou chez un distributeur.

### Cartouches d'encre et piles usagées :

Elles sont collectées afin qu'elles puissent être reconditionnées.

### Métaux :

Ils sont collectés et recyclés chez un ferrailleur

### **En réduisant sa consommation d'eau :**

Les procédés d'extrusion nécessitent une étape de refroidissement, par le passage des tubes et profilés dans des bacs à eau. FOLIOPLAST travaille depuis 2016 en circuit d'eau fermé avec filtration afin de réduire sa consommation d'eau

**En travaillant de façon saine et efficace :**

L'eau des systèmes est analysée et suivie périodiquement, par le département d'analyse de l'eau de Cergy-Pontoise, afin d'identifier s'il y a des traces de résidus ou autres.

Toutes nos graisses que ce soit pour nos outillages ou équipements sont de grade alimentaire.

Conformément au Décret GPI N2021-461 du 16 avril 2021, FOLIOPLAST met en place des actions incluant de la sensibilisation, de la communication et du nettoyage afin d'éviter la perte accidentelle de granulés pastiques industriels dans l'environnement.

**En réduisant sa consommation d'énergie :**

Le bâtiment est neuf, conforme à la RT2012, permettant ainsi de réduire les dépenses énergétiques (Par -7°C à l'extérieur, il y a +12°C garantis à l'intérieur).

Installation pourvue d'éclairage 100% LED avec des détecteurs de mouvement dans les zones de circulations et les sanitaires.

Les ordinateurs, matériels, équipements, lumières, (etc...) sont éteints le soir.

En 2022 FOLIOPLAST a changé son organisation du travail en passant à la semaine des 4 jours avec une extension de la plage horaire de travail. Cela permet de supprimer des opérations 1 jour par semaine tel que l'étuvage, le redémarrage machine, le maintien de la température dans les locaux, transport du personnel, ... Permettant une réduction de l'empreinte carbone.

Le circuit d'eau froide a fait l'objet d'un calorifugeage afin de limiter les pertes par condensation et réduire la consommation électrique du groupe froid.

**En améliorant son système de chauffage :**

A l'occasion du déménagement, le chauffage au fioul a été remplacé dans les bureaux par une pompe à chaleur air/air réversible, et dans l'atelier par un chauffage au gaz dont l'utilisation est limitée en raison de la récupération de la chaleur sur nos process de production (extrudeuses, compresseurs et groupe froid grâce à la pose de gaines permettant la récupération de cette chaleur).

**En limitant sa consommation de papier, d'encre et de plastique :**

Le papier est la fourniture la plus utilisée au bureau. Quant aux cartouches d'encre, elles contiennent de nombreux matériaux toxiques pour l'environnement. Il est donc impératif de limiter leur emploi au travail. Pour cela, nous privilégions l'achat de papier recyclé. Les impressions se font majoritairement en noir et blanc avec une préférence pour le mode « éco » et photocopies recto-verso.

Afin de supprimer le plastique à usage unique, les gobelets et bouteilles en plastique ont été remplacés par des bouteilles isothermes et des mugs nominatifs.

Le café mit à disposition n'est désormais plus en dosette mais en grain

Les chiffons sales ne sont plus jetés mais lavés par une société de la ZAC.

L'une des cibles pour les années à venir sera la suppression du papier dans le suivi des productions en informatisant les supports d'enregistrement dans les ateliers.

**En acquérant du matériel plus sobre énergiquement :**

La consommation en énergie des matériels et équipements est prise en compte lors de son achat.

**En aménageant l'extérieur :**

Une partie du parking est végétalisée, favorisant ainsi l'entomofaune.

**Et en sensibilisant l'ensemble du personnel à ces bonnes pratiques.**

FOLIOPLAST contribuant ainsi le mieux possible au respect des ressources et de l'environnement.



## ENGAGEMENT SOCIÉTAL & ÉCONOMIQUE

FOLIOPLAST est membre de l'Association Syndicale des propriétaires de la ZAC des Monts du Val d'Oise. Elle permet d'effectuer en commun des travaux d'amélioration, d'entretien ou de mise en valeur des biens. Elle permet également de gérer des problèmes environnementaux (préservation de ressources naturelles, prévention de pollutions, ...).

La société est également membre de POLYVIA, le syndicat professionnel regroupant plus de 1300 entreprises défendant les intérêts de la filière plasturgie au national. Conscient des limites des matières plastiques pour certains de leurs usages. Ce syndicat œuvre activement pour inscrire les polymères dans une chaîne vertueuse qui évite toute pollution due au cycle de vie de la matière. À cette fin, il travaille avec les pouvoirs publics pour penser la fin de vie des produits, et avec les clients et les donneurs d'ordre pour favoriser l'écoconception. Sa responsabilité est d'agir pour les industriels et leurs salariés, de les soutenir activement et de valoriser leurs initiatives en matière de RSE, pour continuer à démontrer, par son engagement collectif, l'indéniable utilité des matières plastiques. FOLIOPLAST est membre du conseil d'administration de la direction régionale POLYVIA IDF.

### **Coté fournisseurs et prestataires, FOLIOPLAST s'engage à :**

- Respecter les délais de paiement ;
- Sélectionner nos partenaires selon plusieurs critères et notamment la proximité ;
- Développer des relations de confiance et de partenariat avec nos fournisseurs ;
- Demander à nos fournisseurs et prestataires de s'engager dans une démarche RSE.

### **Coté Clients, FOLIOPLAST travaille les axes suivants :**

- Ecoute du client

Comprendre les exigences du client et savoir les faire coïncider aux possibilités techniques.

- Technicité

Nous disposons d'équipements de production récents et adaptés ainsi que de techniciens formés et expérimentés, aptes à transformer la très large gamme de matières premières que nous proposons. L'extrusion plastique est notre unique spécialité depuis 60 ans.

- Qualité

Offrir à nos clients le gage d'une organisation répondant en tout point à leurs exigences, grâce à notre système de management de la qualité certifié ISO 9001 version 2015.

Nos équipements de contrôle en continu de diamètres et d'épaisseur, nos projecteurs de profil, loupe numérique, dispositifs spéciaux nous permettent d'assurer la conformité de nos fabrications aux cahiers de charges de nos clients.

- Réactivité

Mettre à la disposition de nos clients la souplesse de notre entreprise et la rapidité d'une structure à taille humaine.

## RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS RSE

Le respect des engagements pris dans le cadre de notre politique RSE passe tout d'abord par une communication en direction de l'ensemble des salariés relayée par les managers de proximité. Les présents engagements figurent également sur notre site internet afin qu'ils soient connus de nos clients et partenaires externes.

Tout salarié se doit de participer au respect de cette charte.

Tout salarié qui serait témoin d'une atteinte manifeste faite à l'un des engagements pris dans la présente déclaration doit, conformément au principe de proximité, en avertir son supérieur hiérarchique. Si cette atteinte manifeste perdure, tout salarié est fondé, sans qu'il soit exposé à une quelconque sanction disciplinaire, à alerter le Directeur.

Cette charte RSE a été portée à la connaissance de l'ensemble du personnel et sera présentée à tout nouvel arrivant.

Fait le 15 / 02 / 2023

A GROSLAY

« Nom & signature du Dirigeant »



Yves BRACHET.

